

Offre de soutien méthodologique de la cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (Cadeq) aux services ambulatoires

La Cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (Cadeq) nouvellement créée au sein de la Commission communautaire française est chargée de fournir un accompagnement méthodologique aux services ambulatoires qui en font la demande dans le cadre de l'application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé et de son arrêté d'application du 4 juin 2009.

Soutien méthodologique proposé par la Cadeq

Outre un rôle d'information permanent sur la démarche d'évaluation qualitative portée par le Décret, la Cadeq peut fournir un accompagnement méthodologique au cours des deux phases de mise en œuvre de la démarche d'évaluation qualitative : l'élaboration et la réalisation du projet.

1. Au cours de l'élaboration du projet

Au cours de la phase d'élaboration du projet dont la date butoir d'introduction auprès des services du Collège est prévue le 31 décembre 2010, la Cadeq propose un soutien méthodologique aux services ambulatoires qui en font la demande.

Le soutien se concentre sur l'information, l'aide à la réflexion, la définition et la formalisation des 5 points énoncés à l'article 172 du décret du 5 mars 2009.

La Cadeq propose un appui méthodologique individualisé ou collectif en fonction des attentes et des modalités définies avec les services ambulatoires.

Points à préciser dans le projet en fonction de l'article 172 du décret	Soutien de la Cadeq	Méthodes proposées
1° le choix motivé du ou des thèmes;	Appui à la définition et motivation du ou des thèmes, mise en perspective sectorielle ou intersectorielle	Méthodes analytique, descriptive et participative
2° une analyse de l'environnement du service ou de l'organisme en relation avec ce ou ces thèmes;	Appui au diagnostic de situation territorial	Méthodes d'enquête, d'analyse et de recherche
3° les objectifs visés par la démarche d'évaluation qualitative;	Appui à la définition d'objectifs évaluables et partagés,	Pédagogie du projet et méthodes participatives
4° les modalités de mise en œuvre de ces objectifs;	Aide à la définition du processus et d'un plan de mise en œuvre de la DEQ	Référentiels d'élaboration et de gestion de projets
5° les modalités d'évaluation de la mise en œuvre de la démarche d'évaluation qualitative déterminés par le service ou l'organisme.	Aide à la définition d'une procédure d'évaluation de la DEQ, aide à la définition des critères	Méthode et référentiels d'évaluation

2. Au cours de la réalisation du projet triennal :

Concernant la mise en œuvre du projet, la Cadeq peut, à la demande, proposer une convention d'accompagnement méthodologique dont les modalités de développement sont concertées avec chaque service ambulatoire ou organisme de coordination

Types d'accompagnement	Modalités
Coaching individuel du responsable de la DEQ	Sur base d'un volume d'heures d'accompagnement proposé par la Cadeq
Accompagnement des équipes ou collectifs (à l'échelle d'un partenariat) sur la DEQ	Sur base d'un programme d'interventions ponctuelles et qualifiées (apports d'expertise méthodologique)
Soutien à la réflexion évaluative et au bilan sur la DEQ	Organisation de séquences de travail et d'échanges avec le service en vue d'évaluer et de faire le bilan du projet DEQ

Principes d'intervention de la Cadeq

1. La Cadeq a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de la démarche d'autoévaluation qualitative dans les pratiques professionnelles des services et des organismes de coordination ;
2. Elle offre un soutien méthodologique dans le respect de la déontologie, des réalités de travail, des pratiques et des dynamiques d'évaluation propres à chaque secteur. Ses interventions se font essentiellement à la demande des services ou des organismes de coordination ;
3. La Cadeq est l'interface sur la DEQ entre les services, les organismes de coordination, les deux sections du Conseil consultatif (services ambulatoires et soins à domicile) et le Collège de la Cocof ;
4. Son rôle au sein de l'Administration est distinct de celui des services gestionnaires et de l'inspection ;
5. Son accompagnement est basé sur la concertation avec les services et les organismes de coordination afin de co-construire les projets s'inscrivant dans la démarche d'évaluation qualitative, d'anticiper et d'accompagner leur évaluation ;
6. Les interventions de la Cadeq se font sur base d'une convention fixant les modalités de l'accompagnement méthodologique souhaité par le service ou l'organisme. Elles visent principalement le soutien des responsables chargés de la DEQ par l'apport d'expertise, la prise de recul sur les réalités de développement des services, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques au sein d'un secteur et dans la dimension intersectorielle ;
7. La capitalisation progressive des savoirs faire en matière de DEQ sera privilégiée au bénéfice du service et du (des) secteur(s).

Contacts :

Commission communautaire française

Cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative

Eva Prins, 02/800.83.18, eprins@cocof.irisnet.be

Eric Luna, 02/800.83.27, eluna@cocof.irisnet.be

Gsm : 0499/588.460

Rue des Palais 42 – 1030 Bruxelles Fax : 02/800.85.16